



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



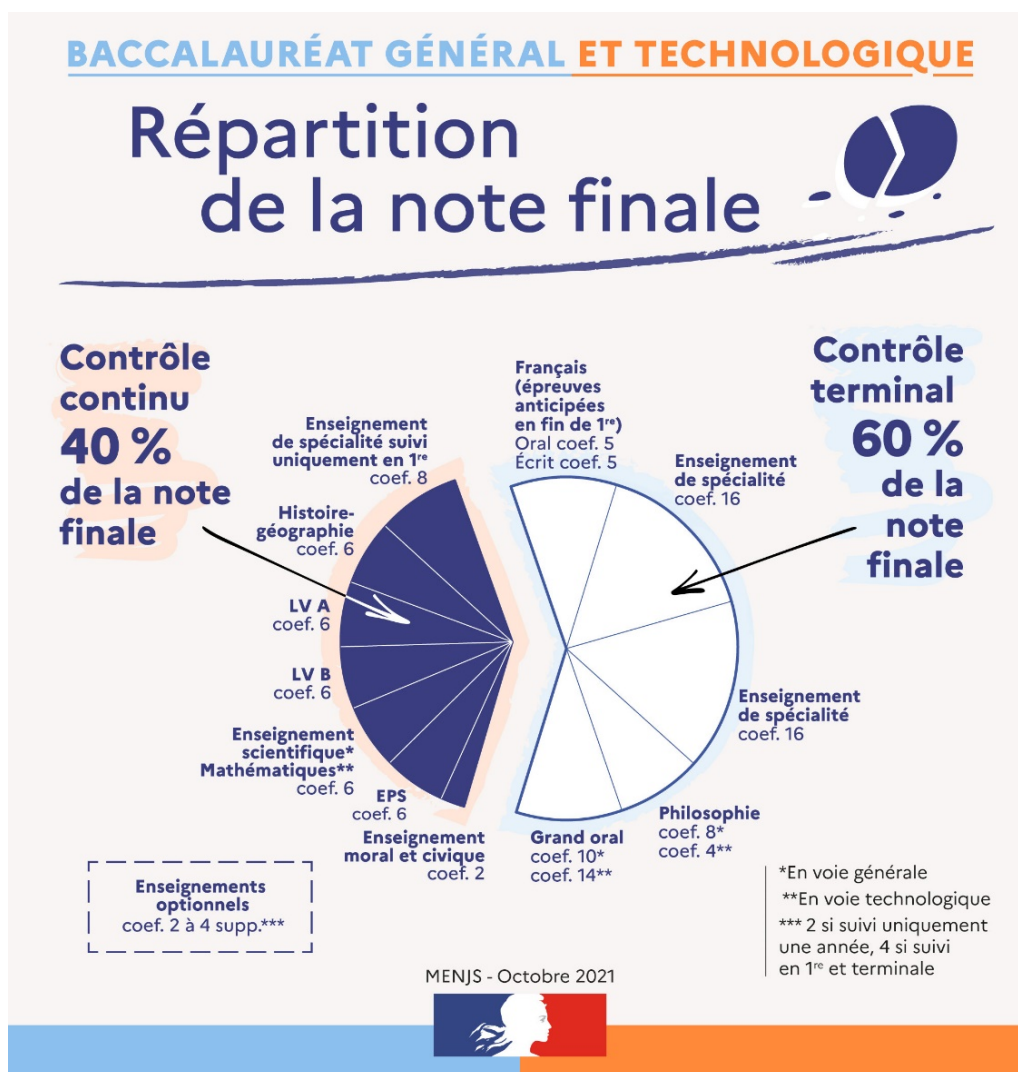
LYCÉE DES MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

PROJET D'ÉVALUATION  
POUR LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Présenté au CA du 05/12/2023

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 :

« L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un **projet d'évaluation** travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements publics d'enseignement, et élaboré dans le cadre d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique dans les établissements privés ayant passé un contrat avec l'Etat. »



Ce projet d'évaluation concerne le cycle terminal de l'élève au lycée. Il expose des principes communs tout en reconnaissant les différences de logique interne des disciplines. Il a été construit en équipe pédagogique par l'intermédiaire des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique et précise l'ensemble des évaluations, réalisées durant le temps scolaire ou à la maison, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements. Ce sont ces évaluations qui déterminent les moyennes semestrielles des élèves prises en compte dans le contrôle continu. L'enseignant est souverain dans son évaluation. Si une note peut être expliquée, elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'une demande de révision ou de modification, sauf erreur confirmée par l'enseignant.

Enfin, si ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats du lycée, il doit également permettre les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves et prendre en considération le « droit à l'erreur » sans lequel les apprentissages ne peuvent avoir lieu.

**Principes communs :**

- Au moins 3 évaluations par élève pour former une moyenne semestrielle représentative (sauf EPS : moyenne des trois épreuves de l'année (circulaire n°2019 -219 du 26 septembre 2019) et EMC : au moins une note par semestre et 3 notes sur l'année). Cette disposition ne s'applique pas dans des situations indépendantes de la volonté de l'établissement ou cas de force majeure (absence de longue durée d'un enseignant non remplacé, impossibilité liée à la tenue du calendrier scolaire ... ).
- Les évaluations sont de formes différentes.
- Les évaluations peuvent avoir une importance différente dans le calcul de la moyenne (coefficient ou pourcentage).

**1. DISCIPLINES DU TRONC COMMUN**

	En classe de 1 <sup>ère</sup>	En classe de T <sup>ale</sup>
Langues vivantes A & B	<p>Au moins 3 notes dont :</p> <p>2 sur les activités langagières compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite (CO   CE   PO   PE) (60 à 70% de la moyenne).</p> <p>Les activités langagières sont évaluées en classe ; seule la production orale peut être évaluée sur enregistrement audio ou vidéo. 1 évaluation sur autres travaux (connaissances, participation, travail personnel. .. 30 à 40% de la moyenne).</p>	<p>Au moins 3 notes dont :</p> <p>2 sur les activités langagières compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite (CO   CE   PO   PE) (60 à 70% de la moyenne).</p> <p>Les activités langagières sont évaluées en classe ; seule la production orale peut être évaluée sur enregistrement audio ou vidéo.</p> <p>1 évaluation sur autres travaux (connaissances, participation, travail personnel. .. 30 à 40% de la moyenne).</p> <p>Oral de fin de cycle en LVB (intégré au contrôle continu du 2<sup>nd</sup> semestre coef 3) : Les élèves sont interrogés par un professeur différent (dans la mesure du possible) de celui qu'ils ont sur l'année et sont interrogés sur 3 axes d'étude vus en classe de terminale. L'examineur leur présentera un document iconographique inconnu.</p> <p>Préparation 10 minutes.</p> <p>Expression Orale en Continu : 5 minutes.</p> <p>Expression Oral en Interaction : 5 minutes.</p>

Histoire / Géographie	<p><b>En voie générale</b>, au moins 3 notes dont : au moins 1 DST (représentant au minimum 33% de la moyenne) et nombre variable d'exercices de nature diverse (par exemple : contrôles de connaissances, oral, travail personnel, DM, etc.)</p> <p><b>En voie technologique</b>, au moins 3 notes dont : au moins 1 DST (représentant au minimum 25% de la moyenne) et nombre variable d'exercices de nature diverse (par exemple : contrôles de connaissances, oral, travail personnel, DM, etc.)</p>	<p><b>En voie générale</b>, au moins 3 notes dont : au moins 1 DST (représentant au minimum 33% de la moyenne) et nombre variable d'exercices de nature diverse (par exemple : contrôles de connaissances, oral, travail personnel, DM, etc.)</p> <p><b>En voie technologique</b>, au moins 3 notes dont : au moins 1 DST (représentant au minimum 25% de la moyenne) et nombre variable d'exercices de nature diverse (par exemple : contrôles de connaissances, oral, travail personnel, DM, etc.)</p>
Enseignement scientifique (voie générale)	<p>Le calcul de la moyenne se partage équitablement entre PC et SVT.</p> <p>70% de la moyenne pour les évaluations sur tables (DST, petits contrôles, évaluations de connaissances ... ) + 30% pour les autres types d'évaluations (TD, activités, TP ... )</p> <p>2 DST au moins + Autant que possible pour les autres activités (généralement, au minimum 2-3)</p>	<p>Le calcul de la moyenne se partage équitablement entre PC et SVT.</p> <p>70% de la moyenne pour les évaluations sur tables (DST, petits contrôles, évaluations de connaissances ... ) + 30% pour les autres types d'évaluations (TD, activités, TP ... )</p> <p>2 DST au moins + Autant que possible pour les autres activités (généralement, au minimum 2-3)</p>
Mathématiques (tronc commun de la voie générale)	<p>Au moins 3 notes dont : 70% de la moyenne pour les DST 30% de la moyenne pour les autres évaluations (connaissances, activités, travail personnel... )</p>	
Mathématiques (voies techno.)	<p>Pour les deux voies technologiques, au moins 3 notes dont :</p> <p>70% de la moyenne pour les DST</p> <p>30% de la moyenne pour les autres évaluations (connaissances, activités, travail personnel... )</p>	<p>Pour les deux voies technologiques, au moins 3 notes dont:</p> <p>70% de la moyenne pour les DST</p> <p>30% de la moyenne pour les autres évaluations (connaissances, activités, travail personnel ... )</p>
EMC	<p>Pour les séries générales et technologiques, au moins 3 notes sur l'année (et 1 par semestre) dont : au total, sur l'année, au moins 1 note d'oral et 1 note d'écrit (évaluations de connaissances, activités, travail personnel ... )</p>	<p>Pour les séries générales et technologiques, au moins 3 notes sur l'année (et 1 par semestre) dont : au total, sur l'année, au moins 1 note d'oral et 1 note d'écrit (évaluations de connaissances, activités, travail personnel ... )</p>
Innovation technologique (1 <sup>ère</sup> )	<p>Chaque élève sera évalué avec au minimum quatre notes par semestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes.</p> <p>Ces évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives ; on entend par production individuelle ou collective des activités expérimentales, des travaux écrits au format papier ou numérique, des exposés oraux réalisés sur des thèmes liés au développement durable ou à l'occasion de revue(s) de projet, des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature ou encore des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s).</p>	
Management (1 <sup>ère</sup> )	<p>Au moins 4 notes</p>	

## 2. LES ENSEIGNEMENTS AVEC CONTRÔLE TERMINAL

	En classe de 1 <sup>ère</sup>	En classe de T <sup>ale</sup>
Histoire des arts	Au moins 3 notes dont : 1 DST 2 évaluations de connaissances, activités, travail personnel et de groupe ...	
HGGSP	Au moins 3 notes dont : 1 DST au moins (comptant pour au moins 33% de la moyenne) D'autres évaluations variées: contrôles de connaissances, oral, travail personnel, DM ...	
HLP	Le calcul de la moyenne se partage équitablement entre philosophie et lettres. Au moins 3 notes dont : 1 DST 2 évaluations de connaissances, activités, travail personnel ...	
SES	Au moins 3 notes avec : Au moins 50% de la moyenne pour les DST (initiation aux devoirs de type bac, contrôles de connaissances ... ) Au maximum 50 % de la moyenne pour les autres évaluations (exposés, travail de groupe, travail personnel. ... )	
LLCE AMC	Au moins 3 notes dont : 2 sur les activités langagières -compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite (CO   CE   PO   PE) (60 à 70% de la moyenne). Les activités langagières sont évaluées en classe ; seule la production orale peut être évaluée sur enregistrement audio ou vidéo. 1 évaluation sur autres travaux (connaissances, participation, travail personnel. ... 30 à 40% de la moyenne)	
Mathématiques	Au moins 3 notes dont : 1 DST (70% de la moyenne) 2 évaluations de connaissances, activités, travail personnel...	
NSI	Au moins 3 notes dont : 3 DST incluant des formes d'évaluation différentes.	
Physique Chimie	75% de la moyenne pour les évaluations sur tables (DST, petits contrôles, évaluations de connaissances ... ) avec au moins 4 notes + 25% pour les activités expérimentales (au moins 4 activités expérimentales).	
Sciences de l'ingénieur	Au moins 3 notes dont 3 DST incluant des formes d'évaluation différentes.	
SVT	S1 : 60% DST (entre 2 et 3 DST) + 40% pour les autres activités (TP, TD, exposés,...). S2 : 70% DST (entre 2 et 3 DST) + 30% pour les autres activités (TP, TD, exposés,...).	75% pour les DST (au moins 4 DST) et 25% pour les autres activités (TP, TD, exposés,...).
Economie Droit	Au moins 4 notes : au moins 2 notes en droit et au moins 2 notes en économie	Au moins 4 notes : au moins 2 notes en droit et 2 notes en économie, dont au minimum 1 devoir de type bac par matière
Management, sciences de gestion et numérique	Au moins 4 notes, la moitié de la moyenne consacrée à l'évaluation (écrite et/ou orale) de l'étude de gestion au 2 <sup>ème</sup> semestre.	Au moins 4 notes, dont au minimum 1 devoir de type bac

Physique-chimie et mathématiques	Ph-Ch : au moins 3 contrôles et interrogations pour 75% de la moyenne, au moins 4 autres activités (exposés, TP, activités, DM,...) pour 25% de la moyenne.  Maths : au moins 2 contrôles et interrogations pour 75% de la moyenne, autres activités (interrogation de cours, wims, DM, TP Infor.,...) pour 25% de la moyenne.	Ph-Ch : au moins 2 contrôles et interrogations +1 devoir commun maths/phy pour 75% de la moyenne, au moins 4 autres activités (exposés, TP, activités, DM,...) pour 25% de la moyenne.  Maths : au moins 2 contrôles et interrogations +1 devoir commun maths/phy pour 75% de la moyenne, autres activités (interrogation de cours, wims, DM, TP Infor.,...) 25% de la moyenne.
Ingénierie, innovation et dvp. Durbale (T <sup>ale</sup> )	Chaque élève sera évalué avec au minimum quatre notes par semestre, à partir de productions d'au moins deux natures différentes. Ces évaluations peuvent s'adosser à des productions individuelles ou collectives ; on entend par production individuelle ou collective relatives à des activités expérimentales, des travaux écrits au format papier ou numérique, des exposés oraux réalisés sur des thèmes liés au développement durable ou à l'occasion de revue(s) de projet, des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature ou encore des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s).	

### **3. PROTOCOLE DE GESTION DES ABSENCES LORS DES EVALUATIONS**

#### **1- Rappel du cadre réglementaire :**

*Note de service du 28 juillet 2021 :*

- "Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu impose un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'Education."

- "Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place dans chaque établissement accueillant des candidats scolaires afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution des moyennes. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention."

- "si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement(. . .). Il appartient au chef d'établissement, avec l'appui des services juridiques du rectorat de l'académie d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence."

*Règlement intérieur du lycée Evariste Galois voté au conseil d'administration du 13 octobre 2022 pour l'année 2023/2024 :*

Article 15 - Assiduité:

(. . .) Les familles sont tenues de faire connaître immédiatement les motifs de l'absence de leur enfant. Pour toute absence prévisible, la famille informe par écrit et au préalable le CPE qui apprécie le bien-fondé de cette demande. En cas d'absence imprévisible, la famille informe la vie scolaire par téléphone ou par l'ENT dans les plus brefs délais et confirme obligatoirement par écrit en mentionnant le motif et la durée probable de l'absence. L'absence n'est pas un droit conféré à la famille mais relève d'une autorisation donnée par le chef d'établissement.

Motifs d'absence considérés comme légitimes :

- maladie de l'enfant (rappel : les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours)
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille
- réunion solennelle de famille
- empêchement résultant de difficultés de circulation reconnue des transports collectifs.

Article 18 - travail scolaire :

En cas d'absence à un contrôle annoncé, deux cas peuvent se produire :

- Absence justifiée : une épreuve de remplacement peut être mise en place à l'initiative de l'enseignant.
- Absence injustifiée : il y aura absence de notation qui aura une incidence sur la moyenne calculée en fonction du nombre d'épreuves organisées. »

## 2 – Au lycée Evariste Galois

Situation 1 :

L'élève est absent à une évaluation ponctuelle et l'absence est justifiée valablement par la famille dans un délai de 48 h auprès du service de vie scolaire.

Le professeur réalise une nouvelle évaluation si le nombre de notes est insuffisant pour cet élève ou si son absence fait courir un risque à la représentativité de sa moyenne.

Situation 2 :

L'élève est absent à une évaluation ponctuelle et l'absence n'est pas justifiée valablement par la famille dans un délai de 48 h auprès du service de vie scolaire.

Le travail n'ayant pas été réalisé par l'élève malgré l'obligation scolaire, il y aura absence de notation qui aura une incidence sur la moyenne calculée en fonction du nombre d'épreuves organisées.  
L'enseignant peut réaliser une nouvelle évaluation.

Situation 3 :

L'élève, pour des raisons valables et dûment justifiées ne dispose pas d'une moyenne annuelle représentative pour un ou plusieurs enseignements pour l'année de première ou de terminale.  
La liste de ces élèves sera arrêtée par les conseils de classe sous la responsabilité du président du conseil.

Il est convoqué à une épreuve ponctuelle de remplacement.  
Cette épreuve est organisée en fin de 2<sup>nd</sup> semestre.  
La moyenne obtenue à cette épreuve remplace les moyennes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre.

## 4. LES AMENAGEMENTS POUR LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les travaux organisés pour évaluer le travail des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisé (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les aménagements sont prévus par la fiche de synthèse réalisée à l'issue de la réunion d'équipe de suivi de scolarisation (RESS).